****

**CHARTE ET REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB**

Signer une licence, c’est s’engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur à respecter l’éthique du football en général et les règles particulières du club (définies par le comité directeur de l’A.S. Racine Du Nord D’Acoua).

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu’en dehors.

**DISPOSITIONS GENERALES**

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

   - pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)

   - acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle

En cas de problème dans une équipe et dans la mesure du possible, il est demandé aux joueurs, entraîneurs et parents de régler le litige entre eux.

Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous pour écouter les doléances.

**LE CLUB = LE ROLE  DE CHACUN**

*LE JOUEUR :*

Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d’empêchement, il doit en avertir l’entraîneur le plus rapidement possible.

Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.

La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football : chaussures à crampons, protège-tibias, short et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses co-équipiers (montres, bracelets, bagues, chaînes).

Il doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l’extérieur, ramasser les bouteilles d‘eau…)

Tout joueur s’interdit de formuler des critiques à l’égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l’équipe adverse. L’entraîneur est le seul habilité à juger de l’opportunité d’une intervention.

Tout joueur prit en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l’enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.

*L’ENTRAINEUR / EDUCATEUR :*

Choisi par le président pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l’entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu’il entraîne.

Tout entraîneur doit être, par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter le local mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ses derniers. Un inventaire sera donc effectué plusieurs fois au cours de la saison, à l’aide du formulaire mis à disposition.

Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (local, terrain…)

**REGLEMENT INTERIEUR**

Tous les adhérents de l'A.S. Racine Du Nord D’Acoua à quel titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres…, sont tenus de respecter le règlement intérieur du club affiché en permanence au container, sur le blog, ainsi que sur la page Facebook du club.

**ARTICLE 1 : fiche de renseignement**

Elle doit être établie lors de l’inscription ou du renouvellement. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l’adhérent. Celui-ci s’engage à signaler tout changement à l’administration du club.

 **ARTICLE 2 : cotisation**

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l’inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant. Des paiements échelonnés sont possibles jusqu’au **30 avril dernier délai.** (20 euros pour les séniors, 10 euros pour les U18, 5 euros pour les U16F et U15, 2 euros pour les U13 et U11)

Tout adhérent n’étant pas à jour de sa cotisation ne pourra pas jouer après cette date.

Tout joueur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire, une opposition sera faite par le club.

Tout joueur n’étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu’après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

**ARTICLE 3 : Licence**

Tout adhérent s’engage à solliciter, par l’intermédiaire du club, une licence officielle auprès de la fédération. Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et aux autres d’exercer des responsabilités au sein du club.

**ARTICLE 4 : respect des personnes et des biens**

Chaque adhérent s’engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents du club.

Chaque joueur s’engage à respecter les choix des éducateurs (composition de l’équipe, tactique de jeu…). Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Tout manquement à la morale, à l’éthique ou à l’image du club sera sanctionné.

Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés.

L’éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements (plots, coupelles, cerceaux et nombre de ballons notamment, etc…….). L’aide à la mise en place et au rangement après les séances incombe à l’ensemble des participants. Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

**ARTICLE 5 : respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence**

Chaque adhérent s’engage à honorer sa convocation peu importe la catégorie que ce soit et à être à l’heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Il est impératif de prévenir les responsables directs en cas de retard ou d’absence. Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés.

**ARTICLE 6 : transports occasionnels (voitures personnelles).**

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les parents de participer au transport des enfants dans leur voiture. Ils le feront alors sous leur entière responsabilité.

La caution, versée en début de saison, sera restituée en fonction de l’implication des parents et ce à l’appréciation de l’éducateur.

Si le nombre de voiture est insuffisant, le responsable de l’équipe pourra décider d’annuler purement et simplement le déplacement.

**ARTICLE 7 : sanctions**

Toute entrave au bon fonctionnement du club, toutes fautes dûment constatées (vol, indiscipline…) seront sanctionnées par un avertissement, une suspension voire une exclusion. La décision pourra être prise par le responsable direct qui en fera part au bureau directeur. Celui-ci statuera sur la ou les sanctions à prendre.

Tout carton pris pour contestation d’arbitrage ou pour acte d’anti-jeu flagrant sera à la charge du licencié. Le non-paiement sous 30 jours entraînera la suspension automatique jusqu’au paiement de la sanction.

**ARTICLE 8 : intervention médicale**

L’adhérent ou le responsable de mineur autorise l’éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer toute intervention médicale.

**ARTICLE 9 : le tabac**

Il est interdit de fumer dans le stade et pour tout joueur en tenue de jeu.

**Le Président  de l’A.S Racine Du Nord D’Acoua**

 **BOANA Fahary**

ATTESTATION

**JE SOUSSIGNE :(joueur ou représentant légal pour les mineurs)……………………………………..**

**RECONNAIT AVOIR LU ET ACCEPTE LES TERMES DU REGLEMENT INTERIEUR**

**DATE :                                                      SIGNATURE :**